



BAC
Bureau d'assurance
du Canada

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les tempêtes de juin au Québec causent 409 M\$ de dollars en dommages assurés

Un bilan qui rappelle l'importance d'investir dans la résilience des collectivités face aux événements météorologiques extrêmes

Montréal, le 23 juillet 2026 — Les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le Québec les 20 et 21 juin derniers ont causé plus de 409 M\$ de dommages assurés, selon les premières estimations de Catastrophe Indices and Quantification Inc. (CatIQ)*. L'Ouest-de-l'Île de Montréal et les secteurs situés au sud de la métropole ont été particulièrement touchés par une série d'orages violents ayant entraîné l'inondation de centaines de résidences.

Selon CatIQ, les pertes assurées attribuables aux inondations et aux dégâts d'eau ont grimpé de plus de 300 % au cours des 20 dernières années comparativement aux deux décennies précédentes.

Plus qu'un simple indicateur de pertes assurées, ce bilan met en lumière l'ampleur croissante des risques climatiques auxquels les Québécois sont de plus en plus exposés et rappellent l'importance de mettre en place des mesures afin de mieux faire face aux conséquences des changements climatiques et d'en atténuer les conséquences.

« Au-delà des montants annoncés, ce sont des milliers de Québécois qui voient leur quotidien bouleversé. Notre priorité demeure de soutenir les personnes touchées, tout en travaillant à réduire les risques et à mieux préparer nos collectivités pour l'avenir. Il faut notamment des investissements dans les mesures d'atténuation telles que la modernisation des infrastructures des eaux pluviales et usées, les mécanismes de protection contre les inondations et les programmes de rénovation résidentielle », déclare Laurent Fafard, vice-président, Québec, BAC.

Le BAC demande la prise de mesures urgentes pour réduire le risque d'inondation

Afin de réduire de manière significative les pertes liées aux inondations et de contribuer à maintenir des primes d'assurance abordables, le BAC demande aux gouvernements d'accélérer la prise de mesures dans plusieurs secteurs clés, notamment :

- Construire de nouvelles habitations hors des zones fortement exposées aux inondations en resserrant les règles d'aménagement du territoire et en freinant le développement dans les secteurs les plus à risque.
- Si la construction dans des zones exposées aux inondations est inévitable, exiger des mesures d'atténuation rentables et bénéfiques pour la collectivité, comme des infrastructures de protection contre les inondations et des solutions naturelles.
- Moderniser les réseaux d'eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales afin d'aider les municipalités à mieux composer avec des pluies plus abondantes et plus fréquentes.



- Bonifier les programmes de rénovation résidentielle afin d'encourager les propriétaires à adopter des mesures simples et abordables pour limiter les dégâts causés par les inondations et réduire les coûts de rétablissement.
- Mieux informer les Québécois sur les risques auxquels ils sont exposés grâce à des outils d'information accessibles au public, par exemple par la diffusion de la nouvelle cartographie des zones inondables pour l'ensemble de la province.
- Renforcer les codes du bâtiment et les normes de construction pour que les nouvelles habitations soient plus résilientes, en fonction des réalités climatiques d'aujourd'hui et de demain.
- Sensibiliser les consommateurs en leur offrant une information claire et facile à comprendre afin d'aider les propriétaires, les locataires et les entreprises à prendre des décisions éclairées et à réduire concrètement leurs risques.

« Les événements météorologiques extrêmes coûtent de plus en plus cher et le Québec ne fait pas exception. Nous devons tirer des leçons de ces inondations et accélérer les investissements en prévention, en adaptation et en résilience visant à renforcer la résilience économique du Québec. Chaque catastrophe nous rappelle qu'il est moins coûteux de prévenir que de reconstruire », ajoute M. Fafard.

Le BAC encourage les consommateurs qui ont des questions au sujet de leur demande de règlement d'assurance à appeler le Centre d'information aux consommateurs au 1-877-288-4321.

*CatIQ a estimé le montant des dommages assurés aux termes d'une licence du BAC. Pour plus de renseignements au sujet de CatIQ, parcourez le site <https://catiq.com/>.

– 30 –

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association sectorielle nationale représentant la majorité des sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada. Il offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à visiter notre site Web : <https://bac-quebec.qc.ca/>

Renseignements :

Mélanie Fontaine
Conseillère principale, Communications
Tél. : 514 288-1563, poste 2201
mfontaine@bac-quebec.qc.ca